

Publics visés :

Entreprises de Construction, bureaux d'études,
Architectes, Maîtres d'ouvrage, Économistes...

Prérequis :

Avoir de bonnes connaissances dans le secteur
de la construction et travailler sur des ouvrages
comprenant des CCTP.



Nombre de stagiaires:

12 personnes maximum
7 personnes minimum

Durée :

1 journée de 7H

Lieu :

Pavillon du Roy René CD7 Valabre,
13120 GARDANNE

Date :

Le 18 septembre 2019

Horaires :

9H-12H et 13H-17H

Coûts horaires

43 euros / heure

Tarifs :

300 euros net

Fibois SUD

Tél : 06 69 41 59 18

Contact technique :

f.bigo@fibois-paca.fr

Le 18 septembre 2019 au Pavillon du Roy René, Gardanne

Nombre de places limité, inscription obligatoire

Objectifs de formation

- Connaître la prescription bois afin de mieux répondre aux appels d'offre
- Savoir rédiger et interpréter un CCTP pour réussir son argumentaire
- Découvrir les spécificités d'une opération de construction bois

Programme

- Prescriptions générales :
 - ⇒ Particularités d'un chantier de construction bois
 - ⇒ Interfaces entre les lots
 - ⇒ Cadre normatif et certifications
- Rappel normatif et réglementaire :
 - ⇒ Définitions et fonctionnement
 - ⇒ Réglementations en vigueur
- Rappel des principaux points à maîtriser avant toute prescription d'éléments en bois afin d'optimiser les possibilités de ce matériau
- Eléments fondamentaux à décrire pour chaque partie d'ouvrage :
 - ⇒ Propositions d'allotissements
- Prendre en compte les critères environnementaux dans les CCTP
- Prendre en compte le bois local dans les CCTP

La formatrice

Laurence MAIFFREDY, ingénieur construction bois au FCBA depuis 2011.

Suivi et évaluation

La formatrice contrôlera l'acquisition des connaissances des stagiaires par des questions orales ou écrites tout au long de la session de formation.

L'organisateur de la formation évaluera la qualité de la formation par une fiche d'évaluation complétée par chaque stagiaire au terme de la session de formation.

Moyens pédagogiques et techniques

- Séance de formation en salle
- Études de cas concrets
- Présentation Power-point et ressources pédagogiques en format numérique remises aux stagiaires
- Vidéo-projecteur

“CCTP : comment mieux prescrire le bois”



Le 18 septembre 2019 à GARDANNE

BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À : **FIBOIS SUD**

AVANT LE 09/09/2019

PAR COURRIER :

Pavillon du Roy René, CD7 Valabre - 13120 Gardanne

PAR EMAIL :

f.bigo@fibois-paca.fr

Entreprise :

Adresse:.....

Code Postal : Ville :

E-mail : @ Tél :

Nom et prénom du stagiaire :

PRÉREQUIS :

Avoir de bonnes connaissances dans le secteur de la construction et travailler sur des ouvrages comprenant des CCTP : oui non

NIVEAU D'INSTRUCTION (SCOLARITÉ) :

- Niveau VI (en fin de scolarité avant la 3ème)
- Niveau V bis (fin de scolarité avant le lycée ou avant la terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau V (fin de scolarité avant la terminale ou en terminale pour les filières professionnelles)
- Niveau IV (fin de scolarité en terminale ou juste après obtention du BAC)
- Niveau III (fin de scolarité après obtention d'un BAC +2)
- Niveau II (fin de scolarité après obtention d'un BAC +4)
- Niveau I (fin de scolarité après obtention d'un BAC +5)

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU POSTE OCCUPÉ :

- Ouvrier - compagnon
- Employé
- Profession intermédiaire (agent de maîtrise)
- Cadre et profession intellectuelle supérieure
- Artisan - Commerçant - Chef d'entreprise
- Agriculteur exploitant
- Sans objet - premier accès à l'emploi

STATUT DE L'ENTREPRISE :

- TPE (moins de 10 salariés)
- PME de 10 à 49 salariés
- PME de 50 et 250 salariés
- Plus de 250 salariés

OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION :

- Développement /Élargissement des compétences
- Reconversion vers un autre métier
- Adaptation des compétences
- Évolution des méthodes de travail

Le 18 septembre 2019 à Gardanne

Conditions de participation :

CONDITIONS :

- Le nombre de stagiaires étant limité, les inscriptions sont considérées dans leur ordre d'arrivée.
- L'inscription est valide après le règlement complet.
- Le règlement total de la formation doit être effectué 1 semaine avant le début de la formation.

FORMATION :

- Fibois SUD se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation si le nombre de stagiaires n'est pas suffisant.
- Une annulation ou modification nécessite une démarche écrite. En cas d'empêchement, un remplaçant peut être nommé.
- Dans le cas d'une annulation de la part du stagiaire moins de 1 semaine avant la date fixée, les frais d'annulation sont fixés à 15% de la somme totale de la note de débit.
- Dans le cas d'une annulation de la part du stagiaire moins de 4 jours avant la date fixée, le montant total de la note de débit reste dû.
- Dans le cas d'annulation de la part de l'organisateur, la totalité de la somme versée est remboursée.
- Une convention de formation sera transmise au stagiaire dès réception de son bulletin d'inscription et devra être complétée et signée par son employeur avant le début de la formation.

-
- J'accepte les conditions de participation.
 - Oui, je souhaite participer à la formation « CCTP : comment mieux prescrire le bois ».
 - Je joins à ce bulletin d'inscription le règlement de 300 € Net correspondant au coût de la formation par chèque libellé à l'ordre de FIBOIS SUD PACA. Association loi 1901, non assujettie à la TVA.
 - Je m'engage à répondre à une enquête d'évaluation à la fin de la formation.

Fait à : Le :

Signature :